



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

PÔLE RESSOURCES ET CITOYENNETE

AFFAIRES GENERALES
Tarifs

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Cimetières - Tarifs 2024

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2023 fixant les limites d'augmentation des tarifs des services publics communaux

DECIDE

Article unique : De fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs des cimetières à compter du 1^{er} janvier 2024 :

<u>I – CONCESSIONS de TERRAINS :</u>	
 Pour inhumation en pleine terre ou en caveau :	
<u>A – Terrain : emplacement simple :</u>	
15 ans renouvelables	475,00 € nets
30 ans renouvelables	1015,00 € nets
50 ans renouvelables (seulement pour les concessions comprenant un caveau)	2010,00 € nets
<u>B – Terrain : emplacement double :</u>	
15 ans renouvelables	970.00 € nets
30 ans renouvelables	2095.00 € nets
50 ans renouvelables (seulement pour les concessions comprenant un caveau)	4125.00 € nets
<u>C – Caveau hors emplacement (T.T.C.) :</u>	
Neuf (2 places)	1 735,00 € TTC
Réattribution (1 place)*	580,00 € TTC
Réattribution (2 places)*	1 070,00 € TTC
Réattribution (3 places)*	1 785,00 € TTC
Réattribution (4 places)*	1 940,00 € TTC
*sous réserve de disponibilité	
<u>D – Terrain de 1 m² :</u>	
15 ans renouvelables	220,00 € nets

<u>II – SITE CINERAIRE :</u>	
<u>COLUMBARIUM</u>	
(la plaque de fermeture reste propriété de la Ville)	
1 ^{ère} location pour 15 ans	750,00 € nets
1 ^{ère} location pour 10 ans	500,00 € nets
Renouvellement pour 15 ans	335,00 € nets
Réattribution pour 15 ans (occasion)	435,00 € nets
<u>CAVURNE</u>	
(la plaque de fermeture reste propriété de la Ville)	
1 ^{ère} location pour 15 ans.	1 045,00 € nets
Renouvellement pour 15 ans	350,00 € nets
Réattribution pour 15 ans (occasion)	455,00 € nets

<u>III – REDEVANCES</u>	
<u>CAVEAU PROVISoire</u>	
Occupation par cercueil par nuit (les nuits des samedis, dimanches, lundis et jours fériés sont gratuites)	60,00 € nets
Occupation par reliquaire par nuit (payant au-delà de la 2 ^{ème} nuit)	25,00 € nets
<u>JARDIN du SOUVENIR</u>	
Gravure sur le muret du jardin du souvenir	160,00 € nets



VANNES, le 21 décembre 2023
Le Maire,

David ROBO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, flowing script that starts with a large loop and ends with a horizontal stroke.

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :